

RECONNAISSANCE DES AGENTS DE CATÉGORIE C LA CGT LA DÉFEND DEPUIS UN AN, LA MOBILISATION DES AGENTS LA GAGNE !



Hier était une belle journée pour les agents catégorie C du Département et les personnels qui les ont soutenus.

La forte mobilisation des personnels a amené la collectivité à reconnaître le bon-droit des revendications portées par la CGT au nom des agents de catégorie C.

Ensemble, la solidarité et la mobilisation de plus 400 agents devant le département et environ 670 grévistes pour réclamer une reconnaissance légitime de leur travail et une augmentation de leur IFSE, ont forcé le respect !

Ce respect qui a tant manqué dans les montants d'IFSE fixés par le Département pour la catégorie d'agents sans qui la collectivité serait bien incapable de fonctionner.

Une délégation des personnels et le syndicat CGT ont été reçus par la DGS et le DRH et ont obtenu satisfaction sur une grande partie des revendications:

- Suppression du groupe C3 du RIFSEEP et intégration dans le groupe C2-3
- 200€ net annuels d'augmentation de l'IFSE pour les agents de la catégorie C2
- Engagement de la collectivité de poursuivre les négociations pour la revalorisation de l'IFSE des groupes C1 et C2
- Extension de la participation du Département dans la prise en charge des mutuelles santé et prévoyance
- Attribution des tickets-restaurant aux agents des collèges dès 2022
- La DGS a été particulièrement sensible aux problèmes évoqués par les personnels des collèges et s'est engagée à apporter des réponses en exerçant une vigilance particulière.

Un accord a donc été signé avec la CGT, syndicat majoritaire au département et seul à porter le mouvement des personnels de catégorie C, et surtout des perspectives de progrès sont en vue....

Pour les personnels classés dans le groupe de fonction C1 (s'ils n'ont pas obtenu de progression immédiate de leur IFSE), la DGS s'est engagée à ce qu'un travail soit fait pour mettre en conformité leurs missions et leur IFSE, la collectivité reconnaissant la nécessité de retravailler la structuration du RIFSEEP et la proportionnalité entre les différents sous groupes .

La collectivité prend l'engagement de poursuivre avec la CGT des négociations pour la revalorisation de l'IFSE des agents dorénavant placés en C1 et C2.

**Fidèles à notre mot d'ordre “on ne lâche rien”
pour la défense des agents et toujours avec eux!**